Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Nathalie HERAULT tél. : 01.49.55.56.45. fax : 01.49.55.40.06 NOR : AGRE1119891N	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2011-2092** **Date: 25 juillet 2011**

Date de mise en application : immédiate (session d'examen 2013)
Annule et remplace :
Notes de service
DGER/POFEGTP/N95-2106 du 12 octobre 1995
DGER/POFEGTP/N2000-2081 du 30 août 2000
DGER/POFEGTP/N2001-2030 du 28 mars 2001
Nombre d'annexes : 7

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à
Destinataires (cf liste jointe)

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « gestion et maîtrise de l'eau ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et maîtrise de l'eau ».

Mots-clés : BTSA gestion et maîtrise de l'eau – BTSA GEMEAU – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) - Hauts-commissariats de la République - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information :** - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « gestion et maîtrise de l'eau» du BTSA en application de l'arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et maîtrise de l'eau».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2011 pour la session d'examen 2013 du BTSA « gestion et maîtrise de l'eau».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :
I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA « gestion et protection de la nature » ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature» repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1
« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité « Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société », incluse dans la capacité générale « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ».

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet ;

incluses dans la capacité générale « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ».

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux sous-capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :
- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;

- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;

- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue les deux sous-capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peuvent être lues en une demi-heure.
L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 minutes

Nature de l'épreuve
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve
L'épreuve se déroule en deux parties :
- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les sous-capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité suivante :
- Communiquer dans une langue étrangère :
- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[2] Voir annexe 3.
[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
- Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
- Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
o « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
o « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
o la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
o l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
o l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
o l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :

- Mobiliser son intelligence motrice ;
- Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Situer un aménagement hydraulique dans ses relations avec l'eau, le territoire et la société, pour fonder l'expertise du technicien supérieur :

o situer un aménagement hydraulique dans son contexte spatial par une approche à diverses échelles de la géographie de l'eau ;
o situer un aménagement hydraulique dans son contexte socio-historique par une approche à diverses échelles historiques des enjeux de la maîtrise de l'eau ;
o situer un aménagement hydraulique par rapport aux enjeux liés aux problématiques de gestion et d'utilisation de l'eau dans des contextes socio-économiques et réglementaires ;
o situer un aménagement hydraulique comme élément de l'organisation et de la valorisation d'un territoire.

- Analyser les données d'un hydro-système en lien avec la conception ou la gestion d'un aménagement hydraulique :

o recueillir à différentes échelles des données sur l'hydrosystème et la qualité de l'eau ;
o apprécier la qualité biologique, biochimique et chimique de l'eau en fonction d'un usage
o apprécier l'adéquation entre les ressources hydriques et les demandes en eau en fonction des usages ;
o produire des diagnostics partiels sur l'incidence éventuelle de pratiques agricoles et des autres usages de l'eau sur l'hydrosystème et les écosystèmes associés ;
o prendre en compte des données géotechniques et topographiques nécessaires à la gestion d'un système hydrotechnique.

- Participer aux expertises techniques sur la maîtrise de l'eau dans un système hydrotechnique, associées à la réalisation d'un aménagement hydraulique :

o produire des expertises sur les techniques de maîtrise de l'eau mises en œuvre dans un système hydrotechnique ;
o produire des expertises associées à l'étude d'impact liées à la réalisation d'un aménagement hydraulique ;
o produire des expertises simples sur l'incidence sur la santé, la sécurité des personnes et des biens de l'aménagement étudié.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M51, M52 et M53.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	2 ou 3 CCF	Ecrit Oral	3

L'épreuve E5 se compose de 2 ou 3 CCF.

– 1 CCF (coefficient 1), écrit.

Le CCF évalue la capacité « situer un aménagement hydraulique dans ses relations avec l'eau, le territoire et la société pour fonder l'expertise du technicien supérieur ».
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, ainsi que l'histoire – géographie.

– 1 ou 2 CCF (coefficient 2), dont la nature (écrit, oral) est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique.
Ce (Ces) CCF permet(tent) d'évaluer les capacités « analyser les données d'un hydro-système en lien avec la conception ou la gestion d'un aménagement hydraulique » et « participer aux expertises techniques sur la maîtrise de l'eau dans un système hydrotechnique associées à la réalisation d'un aménagement hydraulique ».

Ce ou ces CCF sont construits à partir d'une ou plusieurs études de cas contextualisés d'aménagements hydrauliques.
Ce ou ces CCF concernent l'agronomie, la biologie-écologie, la chimie et les sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Oral	3	30 minutes

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale, de coefficient 3 et d'une durée de 30 minutes, à partir d'un dossier relatif à un aménagement hydraulique existant, replacé dans son contexte historique, géographique, économique et social.

Le dossier
Le dossier élaboré par le candidat est établi sous une forme synthétique de 10 à 12 pages, annexes comprises. Il doit permettre au jury de comprendre l'aménagement hydraulique étudié.

Ce dossier doit inclure, dans un ordre choisi par le candidat :
– une caractérisation synthétique de l'aménagement hydraulique concerné ;
– une présentation du contexte géographique, socio-historique, socio-économique, environnemental et réglementaire de cet aménagement et des principaux enjeux liés aux usages de l'eau dans le territoire concerné ;
– des données concernant l'hydrosystème en relation avec cet aménagement (aspect quantitatif et qualitatif, impacts des activités humaines sur l'hydrosystème, etc) ;
– tout élément permettant d'éclairer le jury sur le fonctionnement global de cet aménagement (systèmes hydrotechniques associés, étude d'impact, etc).

Le dossier est nécessaire, car il sert de support à l'épreuve. Il n'est pas noté en tant que tel.

Modalités de l'épreuve

– 10 minutes maximum de présentation de l'aménagement dans son contexte ;
– 20 minutes maximum d'entretien, avec le jury pour approfondir la présentation et amener le candidat à argumenter les éléments choisis.

Au travers des questions posées, le jury veille à couvrir l'ensemble des capacités attachées à l'épreuve E5.
Evaluation

L’évaluation est réalisée au moyen d’une grille nationale critériée dont le modèle est fourni en annexe 5.
Elle est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques et un enseignant de sciences humaines (sciences économiques, sociales et de gestion ou d’ histoire géographie) qui interviennent en BTSA GEMEAU.

[MAG1]

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité :

o s'approprier les contraintes techniques d'un cahier des charges préétabli ;
o proposer des solutions techniques respectant un cahier des charges préétabli ;
o analyser la faisabilité de solutions techniques dans une perspective de durabilité ;
o participer à la gestion d'un projet technique ;
o soutenir un argumentaire technique.

- Réaliser les opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite ou au suivi d'aménagement hydraulique :

o réaliser les mesures et les représentations techniques nécessaires à l'implantation d'équipements et au géoréférencement de données hydrotechniques ;
o mettre en œuvre des outils informatisés d'ingénierie hydrotechnique ;
o conduire les opérations techniques nécessaires au fonctionnement d'un équipement ou d'un système hydrotechnique ;
o contribuer à la maintenance d'un système hydrotechnique.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M54, M55, M56, M57 et M58 et des activités pluridisciplinaires.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E6	4 CCF	6

L'épreuve E6 se compose de 4 CCF.

– 1 CCF (coefficient 2), oral et écrit.
Ce CCF évalue la capacité « Contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité ».
Le CCF se fonde sur le projet technique réalisé lors de la formation.

La partie orale de ce CCF s'appuie sur le projet technique réalisé en groupe (maximum trois étudiants par groupe). Elle comprend :

o un exposé collectif : le groupe d'étudiants expose le projet technique à l'ensemble de la classe ;
o un questionnement oral individuel : réalisé à partir de la présentation exposée collectivement.

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques et les disciplines impliquées dans les projets soutenus.
La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants.

– 1 CCF (coefficient 1), pratique explicitée.
Ce CCF permet d'évaluer la sous-capacité « réaliser les mesures et les représentations techniques nécessaires à l'implantation d'équipements et au géoréférencement de données hydrotechniques ».
Ce CCF doit vérifier que le candidat a acquis la maîtrise des mesures (topométrie) et celle du report de celles-ci sur un système informatisé. Un questionnement oral, réalisé lors des mises en situation contribue à vérifier qu'il a acquis les connaissances indispensables à la

compréhension des mesures, ainsi qu'à l'utilisation des outils mathématiques nécessaires à l'exploitation des données mesurées.

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques et les mathématiques.
La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants des deux disciplines.

– 1 CCF (coefficient 1), pratique explicitée.

Ce CCF permet d'évaluer la sous-capacité «mettre en œuvre des outils informatisés d'ingénierie hydrotechnique ».

Ce CCF doit vérifier que le candidat a acquis la maîtrise de la mise en œuvre d'un prologiciel de dessin assisté par ordinateur ou d'un prologiciel de modélisation de systèmes hydrauliques. Il doit également permettre de vérifier que le candidat interprète correctement les résultats obtenus.

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques et les technologies informatiques et multimédia (TIM).
La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants des deux disciplines.

– 1 CCF (coefficient 2), pratique explicitée.

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « conduire les opérations techniques nécessaires au fonctionnement d'un équipement ou d'un système hydrotechnique » et « contribuer à la maintenance d'un système hydrotechnique ».

Ce CCF doit vérifier l'acquisition de la maîtrise de la mise en œuvre de moyen de mesurage ou d'un protocole d'analyses chimiques et/ou microbiologiques et la mise en forme, l'exploitation et l'interprétation des résultats obtenus.

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques, l'agronomie, la biologie-écologie, la physique-chimie et ne peut occulter une de ces quatre disciplines.
L'établissement proposera des travaux pratiques dans les quatre disciplines. Le candidat aura à tirer au sort le TP sur lequel il sera évalué.

La notation est réalisée par les enseignants des quatre disciplines concernées par les mises en situations pratiques à partir d'une grille commune construite conjointement.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Pratique + Oral	6	Préparation : 1h00 Réalisation pratique : 1h30 Entretien : 30 min

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve pratique et orale, de coefficient 6 et d'une durée maximale de 3h00.
Cette épreuve permet d'évaluer les capacités « contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité » et « réaliser les opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite ou au suivi d'aménagement hydraulique ».

Modalités de l'épreuve
La situation professionnelle est simulée grâce à un dossier constitué au préalable par les examinateurs. Ce dossier est composé d'un corpus cohérent de documents scientifiques,

techniques, socio-économiques et environnementaux et d'une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.
Il précise l'opération technique à réaliser, qui peut être une mesure, une mise en œuvre d'un protocole d'analyse chimique et /ou microbiologique et celle du report de celle-ci sur une système informatisé.

Pour cette épreuve, le candidat travaille seul sans l'aide de documents autres que ceux fournis. La situation d'évaluation comprend :

1. Une préparation : 1 heure.

Le dossier est remis au candidat au début de l'épreuve. Durant cette phase le candidat doit établir une analyse critique raisonnée et argumentée d'un projet hydrotechnique.

2. Une pratique explicitée : 1 heure 30 min maximum.

Le candidat doit réaliser une opération technique, l'expliciter au jury et rédiger un compte-rendu de cette activité.
Un questionnement oral, réalisé lors des mises en situations, contribue à la vérification des acquis.

3. Un entretien : 30 min maximum.

Il comprend :
- une présentation par le candidat de ses résultats, d'une durée maximale de 10 minutes ;
- une interrogation par le jury, sur les résultats obtenus par le candidat et sur l'ensemble des capacités visées, d'une durée maximale de 20 minutes.

Evaluation
L'évaluation est effectuée à partir de l'analyse, de la réalisation pratique et de l'entretien avec le jury.
L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques et d'un enseignant de biologie-écologie ou de physique-chimie ou d'agronomie.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Oral	**7**	30 min
E7 Partie 2	Ecrit	**5**	2h30 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve
L'épreuve permet d'évaluer la capacité « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et maîtrise de l'eau pour faire face à une situation professionnelle » qui se décline en sous capacités :

- communiquer en situation professionnelle ;
- prendre des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ;
- participer au management d'équipe ;
- formuler un conseil technico-écomomique argumenté suite à un diagnostic ou une expertise, dans un objectif de durabilité.

Pour information, cette capacité est entre autres acquise dans le cadre des modules professionnels et dans des séquences en milieu professionnel ou des activités pluridisciplinaires.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un oral (partie 1 de l'épreuve) l'autre est un écrit (partie 2 de l'épreuve).

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Oral – 30 minutes maximum (coefficient 7)

Elle s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) au cours des stages et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel. Ces SPV sont établies en référence aux onze situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel.
Les SPV doivent avoir été réellement et concrètement vécues par l'apprenant dans le cadre de la formation lors de séquences de formation en milieu professionnel (stages individuels, stages collectifs, activités, voyages d'études…) ou d'expériences personnelles hors du contexte de la formation (cadre associatif par exemple).
Une situation professionnelle vécue n'est recevable, que si l'étudiant y est acteur ou est associé directement à une prise de décision.

Le candidat doit :

- formuler des conseils argumentés en lien avec une problématique identifiée relative à un aménagement hydraulique existant ;
- réaliser une analyse réflexive de situations professionnelles vécues lors de ses périodes de formation en milieu professionnel.

Nature de la situation d'évaluation

Le support de cette partie de l'épreuve est un dossier relatif à quatre situations professionnelles vécues.
Le dossier du candidat est constitué de :

1. d'un rapport de 15 pages maximum, annexes éventuelles comprises, réalisé à partir du stage en milieu professionnel en relation avec une SPV. Dans ce rapport, le candidat présente les points essentiels d'une étude personnelle conduite sur un aménagement hydraulique (contexte, finalité de l'aménagement contraintes…) complétée par une analyse critique synthétique et des propositions (5 pages maximum). Cette analyse critique doit s'appuyer sur un argumentaire fondé sur un diagnostic intégrant les composantes de la durabilité.

2. d'un portfolio de trois fiches d'au maximum 2 pages chacune, non évaluées en tant que telles, relatant trois autres SPV que le candidat estime pertinentes. Les SPV présentées dans le portfolio sont distinctes de la situation présentée dans le rapport. En outre, elles doivent se référer a minima à deux des quatre domaines d'activités professionnelles de la formation BTSA GEMEAU, à savoir :

- l'hydraulique urbaine et rurale ;
- l'agriculture irriguée ou non- irriguée ;
- les opérations d'aménagement des hydrosystèmes ou des écosystèmes dulçaquatiques ;
- la conduite et le suivi de projets ou d'équipements.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve comprend :

- une présentation orale du rapport de 10 min maximum ;
- un entretien avec le jury de 20 min maximum au cours duquel le candidat :
  - est amené à approfondir les éléments du rapport ou apportés lors de sa présentation ;
  - est interrogé sur une des trois SPV présentée(s) dans le portfolio.

Il est amené à identifier les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation ; à montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre.

L'objectif de cette partie de l'évaluation orale n'est pas de porter une appréciation sur les résultats ou conséquences des SPV, mais d'apprécier la démarche mise en place par l'apprenant pour faire face à une situation professionnelle complexe et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action et/ou sa participation à une prise de décision.

Evaluation

Elle utilise une grille nationale critériée prévue en annexe 7.
Le candidat doit adresser préalablement son dossier selon les consignes édictées par l'administration. Le jury s'appuie sur le dossier pour réaliser l'évaluation.
Cette dernière est effectuée un enseignant de sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques, un enseignant participant à la formation professionnelle des BTSA GEMEAU et un professionnel.

SECONDE SITUATION D'EVALUATION : Ecrit – 2h30 min (coefficient 5)

Nature de la situation d'évaluation
L'épreuve doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à réinvestir les savoirs en sciences et technologies des aménagements hydrauliques acquis au cours de sa formation et à mettre en perspective ces connaissances en vue de formuler un (ou des) conseil(s) technique(s) relatifs à un système hydrotechnique en prenant en compte des perspectives de durabilité.

Modalités de l'épreuve
La situation professionnelle est simulée grâce à un corpus cohérent de documents et une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.
Les documents sont relatifs à un (ou plusieurs) système(s) hydrotechnique(s). Pour chaque système, ils présentent :

- un cahier des charges ;
- les caractéristiques des équipements abordés dans le questionnement ;
- les contraintes interférant avec la conception du système ;
- la(ou) les solution(s) technique(s) proposée(s) ou réalisée(s).

Le questionnement guide le candidat de façon qu'il puisse formuler et justifier un (ou des) conseil(s) technique(s). Il porte sur des aspects professionnels , technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements de sciences et technologies des équipements des aménagements hydrauliques.

Evaluation
Elle est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements des aménagements hydrauliques.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA non rénové :

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l' épreuve ET3 si la note est égale ou supérieure à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009 :

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :
- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
➢ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➢ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➢ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➢ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➢ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➢ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes ➢ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier: ➢ Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➢ L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques. ➢ Synthèse écrite • Qualité, efficacité… ➢ Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… ➢ Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes(ESC) ➢ Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité ➢ Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6** **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

TOTAL	**/20 pts**

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E5

Candidats hors CCF

Capacités	Critères	Indicateurs	Barème
Situer un aménagement hydraulique dans ses relations avec l'eau, le territoire et la société, pour fonder l'expertise du technicien supérieur	· Présentation du contexte géographique et socio-historique · Présentation du contexte socio-économique et réglementaire · Mise en évidence des enjeux liés à l'aménagement et de son impact sur le territoire	· Maîtrise des contenus. · Compréhension des interrelations eau / enjeux (géographiques, historiques, socio-économiques et réglementaires). · Evaluation de l'impact de l'aménagement sur le territoire. · Interprétation de l'aménagement dans la durée (sens de l'évolution)	7/20
Analyser les données d'un hydro-système en lien avec la conception ou la gestion d'un aménagement hydraulique	- Présentation des données d'un hydrosystème - Analyse des données d'un hydrosystème en lien avec un aménagement hydraulique	- Clarté, cohérence et pertinence des données présentées - Appropriation et maîtrise des informations fournies - Mise en relation pertinente de ces informations avec l'aménagement hydraulique présenté - Niveau des connaissances scientifiques et techniques	7/20
Participer aux expertises techniques sur la maîtrise de l'eau dans un système hydrotechnique, associées à la réalisation d'un aménagement hydraulique	· Caractérisation d'un système hydrotechnique par rapport à sa technologie et sa finalité · Justification des équipement d'un système hydrotechnique · Analyse du système (aspects techniques, énergétiques, environnementaux , sanitaires, sécurité des personnes et des biens)	- Cohérence de la caractérisation - Pertinence de l'analyse - Niveau des connaissances technologique et techniques	6/20
Note finale / 20			

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6

Candidats hors CCF

Capacités	Critères	Indicateurs	Barème
Contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité	- maîtrise des contraintes techniques d'un cahier des charges préétabli	- appropriation et maîtrise des informations fournies	10/20
	- propositions des solutions techniques respectant un cahier des charges préétabli	- pertinences des propositions - niveau des connaissances techniques.	
	- analyse la faisabilité de solutions techniques dans une perspective de durabilité	- pertinence de l'analyse - prise en compte de la durabilité	
	- gestion d'un projet technique	- maîtrise des principes de gestion	
	- argumentaire technique	- mise en relation pertinente des solutions avec l'argumentaire - écoute - adéquation réponse-question - pertinence de l'argumentation	
Réaliser les opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite ou au suivi d'aménagement hydraulique	- mise en œuvre une opération technique	- maîtrise de la documentation technique associée à l'opération - tri des informations	10/20
	- réalisation d' une opération technique	- qualité de la réalisation et maîtrise gestuelle	
	- analyse des résultats obtenus	- exactitude	
	- explicitation d'une pratique	- compréhension des questions orales des examinateurs - pertinence et exactitude des réponses - pertinence et qualité du compte rendu	
	- respect des principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement	- prise en compte des contraintes liées à la protection des personnes, des biens et de l'environnement	
Note finale / 20			

ANNEXE 7
GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'EPREUVE E7
(coefficient 7)

Capacités	Critères	Indicateurs	Note
Communiquer en situation professionnelle	Présentation orale	- Choix et intérêt des éléments présentés - Choix et valorisation des supports - Qualité de l'expression orale - Respect du temps	/10
	Présentation écrite	- Construction d'un rapport synthétique clair, cohérent - Intégration des critères de durabilité	/10
	Soutenance d'un argumentaire	- Ecoute - Adéquation réponse-question - Pertinence de l'argumentation - Valorisation de l'expérience acquise	/10
	Maîtrise des sujets traités	- Maîtrise des contenus techniques - Appui sur des savoirs scientifiques et techniques et sur son expérience	/20
Formuler un conseil technico-économique argumenté	Présentation écrite d'un diagnostic ou une expertise.	- Pertinence du choix des éléments présentés - Mise en évidence de la problématique	/10
	Formuler de conseils	- Justification des conseils formulées - Cohérence par rapport à la problématique	/10
Prendre des initiatives dans le cadre de situation professionnelle	Choix des SPV retenues	- Implication dans l'action - Identification et analyse des écarts par rapport aux objectifs de départ	/10
	Analyse de la SPV présentée	- Pertinence des SPV par rapport aux SPS - Justification du choix des SPV retenues - Identification des compétences nécessaires dans cette situation professionnelle - Analyse critique des résultats de ses activités - Réinvestissement des compétences dans des situations professionnelles futures - Mobilisation des connaissances en lien avec la situation étudiée	/10
Participer au management d'équipe	Intégration dans le lieu de travail en qualité de technicien supérieur	- Compréhension de l'organisation et du fonctionnement du lieu de travail - Implication dans la prise de décision	/10
		Total	/100
Note finale / 20			